



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#France LGBT+

**Plan national d'actions pour l'égalité des droits,
contre la haine et les discriminations anti-LGBT+
2020-2023**



Table des matières

- Les Éditos
 - *Élisabeth Moreno, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances : **Égalité des droits, égalité réelle*** 5
 - *Frédéric Potier, Préfet, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT (DILCRAH) : **Mise en œuvre et bilan des plans d'actions gouvernementaux*** ... 7
 - *Smaïn Laacher, professeur de sociologie, président du Conseil scientifique de la DILCRAH : **Une stratégie publique pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations*** 9
- Statistiques et mesures de la haine anti-LGBT+ 11
- Qu'est-ce que la haine anti-LGBT+ ? 13
- Quatre axes 15
- Plan national d'actions 17
 - 1 *Agir ensemble en faveur de l'égalité des droits et contre les discriminations sur l'ensemble du territoire* 19
 - 2 *Reconnaître et rendre accessibles les droits à la vie privée et familiale des personnes LGBT+* 22
 - 3 *Permettre l'accès à la santé des personnes LGBT+, lutter contre les discriminations fondées sur l'état de santé et évaluer les conditions de don du sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes* 24
 - 4 *Lutter contre les crimes et les discours de haine* 26
 - 5 *Promouvoir une éducation inclusive et faire reculer les préjugés* 29
 - 6 *Pratiquer le sport de manière inclusive et respectueuse* 34
 - 7 *Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations au travail* 37
 - 8 *Soutenir les publics spécifiques* 40
 - 9 *Défendre les droits LGBT+ dans les relations internationales* 43
- Suivi du plan d'actions et indicateurs 47
- Liste des abréviations 49



Égalité des droits, égalité réelle

Élisabeth Moreno, Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

La reconnaissance des droits et l'accès à l'égalité réelle des personnes lesbiennes, gays, bi et trans est un long combat. La dépénalisation de l'homosexualité en 1982, l'adoption du PACS en 1999 ou encore l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe en 2013 constituent autant d'étapes emblématiques qui ont jalonné son histoire. Ces avancées n'ont pas seulement été obtenues, elles ont été conquises de haute lutte et, pour certaines d'entre elles, l'encre est à peine sèche.

Parce qu'il s'est agi, au fil de cette histoire, de consolider notre démocratie, de la rendre plus juste, le Gouvernement a tenu, depuis trois ans, à s'inscrire dans ce continuum républicain en renforçant le triptyque : liberté, égalité, fraternité. En raison de la distorsion entre les droits affichés et les droits vécus au quotidien, les personnes lesbiennes, gays, bi et trans ont pu – et peuvent encore trop souvent – se sentir à la marge de notre société, voire invisibilisées. Parce qu'elle en déchire la devise, parce qu'elle en abîme l'idéal, cette réalité inacceptable érode notre pacte républicain. L'égalité ne doit pas être un ailleurs pour certaines ou certains d'entre nous, ni un lieu d'utopie. Elle doit au contraire constituer un fondement concret de notre destin commun, pour toutes et tous.

Dès lors, c'est la volonté de tisser les fils d'une société plus inclusive et plus protectrice qui a guidé notre engagement ; volonté qui irrigue aujourd'hui le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 que j'ai l'honneur de vous présenter. Avec en ligne de mire un objectif : faire des personnes lesbiennes, gays, bi et trans des citoyennes et des citoyens à part entière dans notre pays.

Aux grandes étapes que j'ai mentionnées plus haut sur le chemin de l'égalité et de la reconnaissance des droits, se sont également ajoutés en toile de fond le Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre mis en place en 2012 ainsi que le Plan de



mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2016-2019. En parallèle, les missions de la DILCRAH se sont élargies en 2016 à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Ce faisant, au fur et à mesure des années, à une volonté forte de l'État de promouvoir l'égalité réelle et effective, s'est armé un arsenal juridique robuste et des acteurs publics engagés sur le terrain aux côtés des associations, pierre angulaire au quotidien. Si nous pouvons nous en réjouir, du chemin reste néanmoins à parcourir dans la reconnaissance juridique et l'accès aux droits des personnes LGBT+ ainsi que dans leur traduction effective dans la vie quotidienne.

Les discriminations dont elles sont les victimes demeurent en effet monnaie courante. Les stéréotypes ont la peau dure. Et la haine ne s'est pas éteinte. Ainsi, la réalité des personnes lesbiennes, gays, bi et trans reste souvent imparfaite, empreinte de discriminations, de marginalisation voire de violences. Les LGBTphobies, dans toutes leurs dimensions, sont inadmissibles en France en 2020. Elles appellent à une vigilance constante des pouvoirs publics et, plus largement, à une mobilisation forte et accrue de toute la société. Parce que les droits fondamentaux ne se divisent pas, parce qu'ils ne se hiérarchisent pas, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne devraient pas être des sources de discriminations dans notre pays.

C'est pourquoi, depuis 2017, le Gouvernement a agi pour lutter contre la haine anti-LGBT+. Pour faire face à la résurgence des agressions homophobes et transphobes, des mesures d'urgence complémentaires au plan d'actions gouvernemental ont notamment été prises en novembre 2018.

Aussi, parce que la lutte contre ces actes de haine repose, en amont, sur la déconstruction des préjugés, terreau sur lequel s'enracinent les LGBTphobies, j'ai l'intime conviction que le travail de sensibilisation, dès le plus jeune âge mais également tout au long de la vie, constitue l'une des principales batailles à mener pour faire évoluer les mentalités. Le ministère de l'Éducation nationale s'y emploie déjà à travers les programmes scolaires et les campagnes de communication qu'il a menées. Nous continuerons à le faire, résolument.

L'engagement de l'État se traduit aujourd'hui à travers le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 qui repose sur quatre axes :

- La reconnaissance des droits des personnes LGBT+
- Le renforcement de leur accès aux droits
- La lutte contre la haine anti-LGBT+
- Et l'amélioration de la vie quotidienne

Au travers de plus de 150 mesures concrètes, mesures nouvelles ou en partie mises en œuvre et qu'il convient d'amplifier, ce Plan inscrit dès lors la reconnaissance et l'égalité effective des personnes LGBT+ au premier rang des priorités de mon ministère ainsi que de la DILCRAH. Conçu de manière interministérielle et avec les associations dans un souci de cohérence et de coordination, il comporte en outre des mesures spécifiques pour les personnes les plus invisibilisées et les plus vulnérables ainsi que pour notre jeunesse.

Pour que ces mesures aient un impact concret et rapide dans le quotidien des personnes lesbiennes, gays, bi ou trans, il s'appuiera sur le concours de l'ensemble des services de l'État mais également des collectivités territoriales, des associations ainsi que du secteur privé, et ce sur tout le territoire hexagonal ainsi qu'en outre-mer. Le succès de son déploiement implique autrement dit un travail collectif de mise en œuvre et de suivi afin d'obtenir

des résultats tangibles rapidement. L'État sera au rendez-vous.

Plus largement, ce Plan traduit la volonté affirmée du Gouvernement d'œuvrer à l'édification d'une société à la fois plus inclusive et plus protectrice. Une volonté matérialisée par exemple au travers de l'élargissement à venir de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires grâce à la loi bioéthique ou encore *via* l'utilisation rendue possible de la civilité et du prénom d'usage pour les personnes trans.

En définitive, l'objectif du Gouvernement est de faire de l'égalité pour les personnes LGBT+ une égalité concrète et effective parce qu'il ne peut subsister, dans notre pays, d'égalité à plusieurs vitesses. Au surplus, si les discriminations et la haine à l'encontre des personnes LGBT+ génèrent avant tout des injustices individuelles, elles nuisent également à la cohésion nationale. Au sein de la France plurielle dans laquelle nous vivons aujourd'hui, ce Plan constitue dès lors une étape supplémentaire vers une République plus unie.

À nous de le mettre en œuvre, ensemble !

Mise en œuvre et bilan des plans d'actions gouvernementaux

Frédéric Potier, Préfet, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT (DILCRAH)



La France est, depuis l'extension du champ de compétence de la DILCRAH en 2016, l'un des rares pays européens à disposer d'une structure dédiée à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Celle-ci pilote depuis quatre ans un plan de mobilisation ambitieux contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, présenté fin décembre 2016 et déployé sur tout le territoire à partir de mars 2017. Ce plan, qui arrive aujourd'hui à échéance, avait mis l'accent sur les personnes LGBT+ invisibilisées, cumulant les discriminations, trop souvent oubliées des politiques publiques (les seniors, les personnes incarcérées, les personnes trans, les personnes LGBT+ vivant en milieu rural, en quartier de politique de la ville, dans les outre-mer, etc.) et sur sa déclinaison territoriale en s'appuyant sur les préfets de département. Il a été mis en œuvre avec une remarquable continuité républicaine que je tiens à souligner. La secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'est ainsi vu officiellement confier la lutte contre la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans par décret du 24 mai 2017 et les efforts engagés se sont renforcés sous sa tutelle.

Un budget de 1,5 M € a été alloué chaque année depuis 2017 pour soutenir, au niveau national et

local, les acteurs, notamment associatifs, qui interviennent en matière d'information, de prévention, de formation, d'aide aux victimes, mènent des actions de communication, et organisent des événements de sensibilisation. La DILCRAH soutient également la recherche dans ce domaine.

En janvier 2018, un réseau territorial de correspondants préfectoraux en charge de la lutte contre la haine anti-LGBT+ a été constitué. Les préfets ont désigné dans chaque département un membre du corps préfectoral ou directeur régional/départemental, en charge du pilotage et de l'animation des actions locales de lutte contre la haine anti-LGBT+. Ces correspondants ont notamment été chargés de la mise en œuvre d'un appel à projets déconcentré, doté d'un budget de 500 000 € en 2018. Le 14 février 2019 les compétences des Comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) ont été élargis à la haine et aux discriminations anti-LGBT (CORAH). Cette territorialisation permet d'accroître la pertinence des actions en y associant les acteurs de terrain et les associations LGBT+ locales.

L'implication croissante des acteurs territoriaux a ainsi permis, dans le cadre de l'appel à projets locaux 2020, de soutenir 293 initiatives réparties dans 94 départements : lignes d'écoute, guides sur les droits des victimes d'actes anti-LGBT+, guides sur les droits des personnes trans et intersexes, interventions en milieu scolaire, modules de formation dans le milieu scolaire et professionnel, Centres LGBT+ locaux, Marches des fiertés, festivals LGBT+, événements sportifs, campagnes de prévention santé, projets de recherche, etc.

Au niveau national, la mobilisation a également été massive. Trois ans après l'opération « L'homophobie n'a pas sa place à l'école », le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, tutelle des lycées agricoles, poursuivent leur engagement contre

toute forme de discrimination et de violence LGBT-phobes à l'école. La campagne d'affichage lancée en janvier 2019 – et complétée depuis par un volet numérique – qui s'intitule « Tous égaux, tous alliés » vise à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et à développer des solidarités avec les élèves LGBT+. Par ailleurs, pour la première fois en 2018-2019, le ministère a inscrit le sujet des LGBT-phobies au plan national de formation et a organisé un séminaire sur le sujet, à destination des cadres et formateurs académiques. Dans l'enseignement agricole, la prévention de l'homophobie et de la transphobie se déploie dans le cadre d'un Plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations adopté en 2017.

Le 15 mars 2018, le ministère des Sports a lancé la campagne « *Ex Aequo*, parfois l'égalité est une victoire » contre toutes les formes de discriminations : homophobie, sexisme, racisme ou encore préjugés à l'encontre des personnes en situation de handicap. Des sportifs de haut niveau ont été mobilisés afin de casser les barrières, changer les mentalités, libérer la parole, déconstruire les stéréotypes. L'État, à travers le ministère des Sports, le ministère de la Culture et la DILCRAH, a par ailleurs été le principal partenaire financier de Paris 2018, organisateur des Gay Games, qui ont eu lieu du 4 au 12 août 2018

à Paris. L'événement a réuni plus de 10 000 participants et 40 000 visiteurs. Cet événement a permis de rendre visibles et d'inclure les personnes LGBT+ dans une atmosphère d'ouverture, de respect et de bienveillance.

A l'occasion du 17 mai 2019, le ministère de l'Intérieur a également organisé une journée de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie à destination de ses cadres et à de ses référents diversité. Cette journée a été conclue par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur. Enfin, la DILCRAH assure des actions de formation et de sensibilisation sur l'accueil des victimes et sur les enquêtes relatives à des actes et discours anti-LGBT+, au sein de l'École nationale de la magistrature (formation initiale et formation continue), des écoles de police et de gendarmerie (gendarmes et officiers de gendarmerie), ainsi que des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Beaucoup a été fait. Beaucoup reste à faire : c'est l'objet de ce nouveau plan porté par Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.



Une stratégie publique pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations

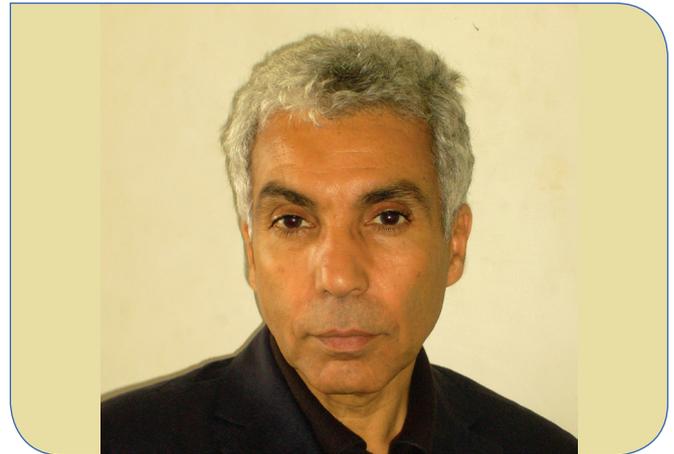
Smaïn Laacher, professeur de sociologie, président du Conseil scientifique de la DILCRAH

Il n'y a pas encore si longtemps la question de l'homosexualité et de la transidentité était taboue et l'intolérance à son égard était largement partagée. Aujourd'hui encore, de trop nombreux pays et régions dans le monde, non seulement condamnent pénalement l'homosexualité mais, stade ultime de la haine, punissent les homosexuels de mort.

En France, et plus largement dans l'espace européen, l'hétéro-normativité, ou dans un autre langage, l'hétéro-normalité, à la suite de mouvements de luttes et de contestation, a fait lentement mais sûrement de la place à d'autres façons d'aimer et d'être aimé ; à d'autres types d'attachements et de sexualités.

Au moins depuis les années 70, la société française s'est profondément transformée chahutant fortement, dans le même mouvement, les mœurs et les identités. L'étude de l'IFOP publiée en juin 2019 en témoigne : en « 2019, 85 % des Français considèrent l'homosexualité comme une manière de vivre sa sexualité comme une autre, contre 24 % en 1975 ». On perçoit aisément le chemin parcouru. Mais cette tolérance n'abolit pas par enchantement la violence à l'encontre des personnes LGBT+. Selon les chiffres du ministère de l'intérieur il y a eu en 2019 « 1 870 victimes d'actes homophobes ou transphobes ». Plus proche de nous, lors du confinement, la puissance publique et les associations luttant contre l'homophobie se sont grandement inquiétées de l'augmentation de la violence sous toutes ses formes (verbales, physiques, allusions, provocations, etc.) qu'ont subies les LGBT+ (déli d'identité dans l'ordre clos de la famille, accès aux hormones compliqué par le confinement, etc.). Le confinement n'a pas fait soudainement exister cette violence ; il l'a redoublée, accrue, publiquement exposée.

On pourrait penser que l'acceptation sexuelle, sociale et culturelle à l'égard des personnes LGBT+ se traduirait par une répression plus intense de la violence à leur égard. Malgré les progrès réalisés, dans



la formation des forces de l'ordre, le chemin est encore long. Seuls 20 % des personnes victimes d'actes LGBTphobes portent plainte. Ce constat alarmant est à mettre en rapport avec cet acte définitif et ultime consistant, selon la belle mais triste formule de Jean Amery, à « Porter la main sur soi ». Les personnes homosexuelles et bisexuelles ont un risque de suicide en moyenne 4 fois plus que l'ensemble de la population, et les personnes trans 7 fois plus que le reste de la population. Un des enjeux fondamentaux est bien ici la confiance qui doit être impérativement instaurée entre cette partie de la population française et les institutions, en premier lieu celles de la justice et de la police.

Il reste beaucoup à faire ; contre les violences physiques mais aussi en matière de lutte contre les discriminations sous toutes ses formes. Les actions et mesures de ce Plan national d'actions amorcent des perspectives encourageantes qui se traduiront par des avancées concrètes appuyées sur une meilleure connaissance des difficultés rencontrées par les personnes LGBT+.



Statistiques et mesures de la haine anti-LGBT+

- **1 870 victimes** d'actes homophobes ou transphobes comptabilisées par le ministère de l'Intérieur en 2019
- **1 899 actes LGBTphobes** signalés à SOS homophobie en 2019, dont **237 cas** d'agressions physiques
- **55 % des personnes LGBT+** ont subi des actes anti-LGBT+ au cours de leur vie, **17 %** dans les douze derniers mois (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et la DILCRAH, 2019)
- **14 % des personnes LGBT+** ont subi une agression physique et/ou sexuelle ces cinq dernières années en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre (FRA, 2020). Ce chiffre s'élève à **22 %** pour les personnes trans et intersexes.
- **20 % des personnes victimes** d'actes LGBTphobes portent plainte (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et la DILCRAH, 2019)

→ Les personnes homosexuelles et bisexuelles ont un risque de suicide en moyenne **4 fois plus important** que l'ensemble de la population, et les personnes trans **7 fois plus important** que le reste de la population (INPES, 2014)

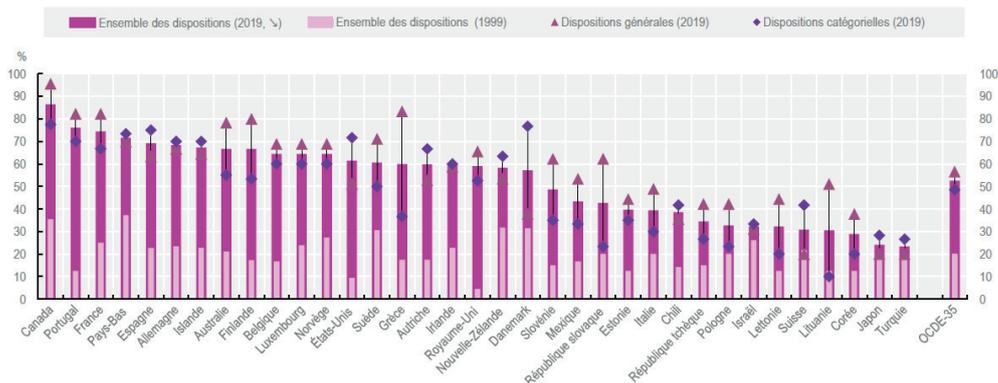
→ **85 % des Français** considèrent l'homosexualité comme une manière de vivre sa sexualité comme une autre, contre **24 %** en 1975 (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)

- **39 % des Français** pensent que le genre (homme ou femme) d'une personne est déterminé biologiquement à la naissance et que les personnes qui veulent en changer ont un problème psychologique (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)
- **83 % des Français** estiment qu'un couple homosexuel est capable d'assurer son rôle de parent aussi bien qu'un couple hétérosexuel (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)
- **Une personne LGBT+ sur quatre** a été victime d'au moins une agression LGBTphobe dans son organisation de travail (Baromètre LGBT+ Autre Cercle-IFOP 2020)



La France, 3^{ème} pays de l'OCDE en termes d'intégration juridique des personnes LGBT+

En 2019, la France est classée 3^{ème} pays de l'OCDE en termes d'intégration juridique des personnes LGBT+ dans ses lois. Avec une moyenne de 74 % environ, elle est placée juste derrière le Canada et le Portugal.





Qu'est-ce que la haine anti-LGBT+ ?

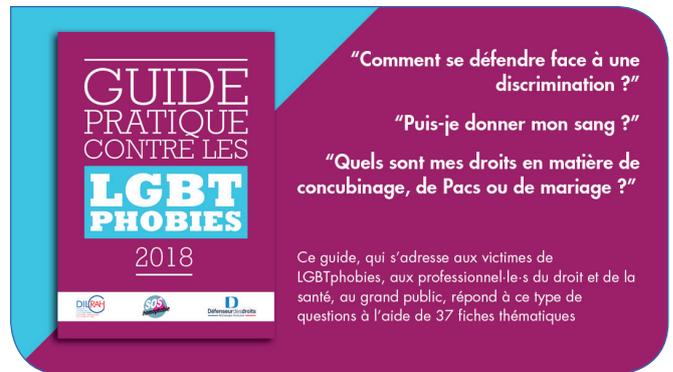
La haine anti-LGBT+ désigne toute manifestation de mépris, de rejet ou de haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée. Elle peut prendre de multiples formes : de la moquerie aux violences physiques ou sexuelles, en passant par les insultes, la diffamation, les menaces, l'outing, l'appel à la discrimination, à la haine ou à la violence, le harcèlement, les discriminations, voire le meurtre.

- L'orientation sexuelle correspond à l'attraction affective et/ou sexuelle pour les personnes de même sexe (homosexualité), de sexe opposé (hétérosexualité) ou indifféremment pour l'un ou l'autre sexe (bisexualité).
- L'identité de genre se réfère au genre auquel une personne se sent appartenir. Celui-ci peut être en adéquation avec le sexe assigné à la naissance ou ne pas l'être (personnes trans). Une personne trans peut, entamer un parcours de transition médical et/ou d'état civil pour se mettre en accord avec son identité de genre.
- Les personnes intersexes naissent avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) à la fois masculins et féminins et peuvent être victimes de transphobie et d'homophobie.

La haine anti-LGBT+ ou LGBTphobies (lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie), recouvre des réalités différentes selon les groupes visés.

La gayphobie est une forme d'homophobie qui touche spécifiquement les hommes. Bien qu'elle vise principalement les hommes gays et bisexuels, elle peut aussi toucher les hommes hétérosexuels perçus comme homosexuels. Les gays peuvent être notamment la cible d'agressions physiques et dévalorisés par des stéréotypes liés à une féminisation et à une hypersexualisation.

La lesbophobie est une autre forme d'homophobie qui vise les femmes et se conjugue au sexisme. Ces femmes peuvent être lesbiennes, bisexuelles ou hétérosexuelles perçues comme homosexuelles. Elle se manifeste particulièrement par l'invisibilité et la négation de la sexualité des lesbiennes : la moi-



tié des lesbiennes ne parlent pas ou peu de leur orientation sexuelle à leur famille et renoncent à se tenir la main ou à s'embrasser en public (SOS homophobie, 2015). D'après une étude de l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (FRA) présentée en mai 2020, 70 % des lesbiennes évitent de se tenir la main dans l'espace public par peur des agressions.

La biphobie est un sentiment de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportement associés à la bisexualité. Elle présente des spécificités comme le déni de leur existence. Les personnes bisexuelles qui ont des partenaires de même sexe sont souvent perçues comme homosexuelles et subissent aussi la gayphobie et la lesbophobie.

Enfin, la transphobie désigne le rejet, le mépris ou la haine des personnes ou comportements associés aux transidentités, c'est-à-dire associés à un genre perçu comme non conforme. Elle se distingue par la prévalence des agressions physiques et des discriminations. Le taux de suicide est 7 fois plus élevé chez les personnes trans que chez l'ensemble de la population française.



Quatre axes

Axe 1

Reconnaitre les droits des personnes LGBT+

Axe 2

Permettre l'accès aux droits des personnes LGBT+

Axe 3

Lutter contre les discriminations, la violence et la haine anti-LGBT+

Axe 4

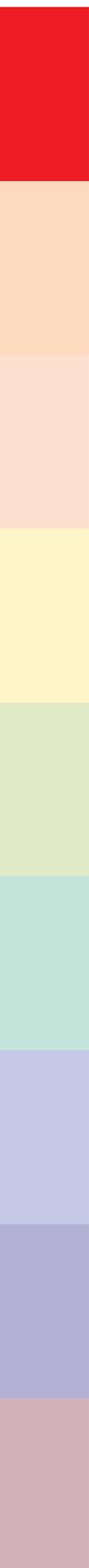
Améliorer la vie quotidienne des personnes LGBT+



Plan national d'actions

1	Agir ensemble en faveur de l'égalité des droits et contre les discriminations sur l'ensemble du territoire	19
2	Reconnaître et rendre accessibles les droits à la vie privée et familiale des personnes LGBT+	22
3	Permettre l'accès à la santé des personnes LGBT+, lutter contre les discriminations fondées sur l'état de santé et évaluer les conditions de don du sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes	24
4	Lutter contre les crimes et les discours de haine	26
5	Promouvoir une éducation inclusive et faire reculer les préjugés.	29
6	Pratiquer le sport de manière inclusive et respectueuse	34
7	Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations au travail	37
8	Soutenir les publics spécifiques	40
9	Défendre les droits LGBT+ dans les relations internationales	43





1 Agir ensemble en faveur de l'égalité des droits et contre les discriminations sur l'ensemble du territoire

L'État s'engage contre les LGBTphobies sur l'ensemble du territoire français à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, en France métropolitaine comme dans les territoires ultramarins.

Cet engagement se fait en lien étroit avec le monde associatif.

Par son rôle de pilotage des politiques publiques et en tant qu'employeur, l'État se doit de poursuivre son effort de lutte contre les LGBTphobies et d'inclusion des personnes LGBT+.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
1. Lancer des campagnes gouvernementales de communication	<p>Poursuivre la diffusion des campagnes ministérielles contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ tout au long de l'année :</p> <p>→ Tous les ministères</p>	<p>Lancer une campagne de communication en 2021 :</p> <p>→ Santé publique France</p>
2. Soutenir des campagnes de communication associatives	<p>Financer des campagnes de communication :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Élargir les actions de sensibilisation à la lutte contre la sérophobie :</p> <p>→ DILCRAH, Min. des Solidarités et de la Santé</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>3. Piloter la politique publique de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ au niveau local</p>	<p>Évaluer l'élargissement des Comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) à la lutte contre la haine anti-LGBT (CORAH) dans chaque département :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Étendre les plans territoriaux réalisés avec les collectivités territoriales à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH, ANCT</p>	<p>Établir annuellement un bilan de l'action des CORAH :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Former le corps préfectoral aux problématiques LGBT+ :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur, DILCRAH</p> <p>Nommer des correspondants « droits LGBT+ » au sein des rectorats et des parquets :</p> <p>→ MENJS, Min. de la Justice</p>
<p>4. Soutenir les projets des associations sur l'ensemble des territoires</p>	<p>Financer des projets associatifs nationaux et, <i>via</i> des appels à projets déconcentrés, financer des projets associatifs locaux :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Assurer une meilleure diffusion de l'appel à projets DILCRAH dans les territoires ultramarins :</p> <p>→ MOM</p>	<p>Renforcer le financement, notamment de fonctionnement, et en particulier pour les Centres LGBT+ dont l'activité principale est d'accueillir un public LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Soutenir les Marches des fiertés sur tout le territoire national :</p> <p>→ DILCRAH</p>
<p>5. Mieux inclure les personnes LGBT+ et la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans la fonction publique</p> 	<p>Inviter les administrations à faciliter l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage dans les documents non officiels :</p> <p>→ Tous les ministères, MTFP</p> <p>Inciter les organismes publics d'État, territoriaux et hospitaliers, et les entreprises publiques à signer le Label Diversité et la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle :</p> <p>→ Tous les ministères, MTFP</p> <p>En application de la loi de transformation de la fonction publique, généraliser les dispositifs de signalement et de traitement des discriminations, en veillant à la bonne prise en compte des LGBTphobies :</p> <p>→ Tous les ministères, MTFP</p>	<p>Sensibiliser les auditeurs de l'AFNOR aux thématiques LGBT+ et intégrer les associations LGBT+ des ministères à leurs audits :</p> <p>→ MTFP, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion</p> <p>Faire un bilan des saisines des dispositifs de signalement et de traitement intégrés des LGBTphobies et de la sérophobie dans les rapports sociaux unifiés :</p> <p>→ MTFP</p> <p>Permettre la bonne inclusion des personnes vivant avec le VIH dans la fonction publique :</p> <p>→ Tous les ministères</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>6. Former les agents civils et militaires de la fonction publique et prévenir les discriminations LGBTphobes à l'encontre des usagers des services publics</p>	<p>Poursuivre l'adaptation des formulaires administratifs pour inclure les familles homoparentales :</p> <p>→ Tous les ministères</p> <p>Inviter les administrations à faciliter l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage dans les documents non officiels :</p> <p>→ Tous les ministères</p> <p>Amplifier la diffusion d'outils de sensibilisation (exemples : plaquette de la DGAFP sur l'homophobie et la transphobie dans la fonction publique, guide sur le changement de genre et la transidentité du ministère des Armées, guide sur la lutte contre les LGBTphobies du ministère de l'Intérieur, guide de sensibilisation sur le changement de genre et le respect des personnes trans par le ministère de la Culture, etc.) :</p> <p>→ Tous les ministères, MTFP</p> <p>Développer la formation aux LGBTphobies dans les IRA :</p> <p>→ Tous les ministères, MTFP</p> <p>Poursuivre la formation initiale et continue des agents publics et des membres de jury de concours publics, notamment via le CNFPT et le RESP :</p> <p>→ MTFP</p>	<p>Former la haute fonction publique d'État, territoriale et hospitalière (ENA, INET, ENAP, EHESP, IH2EF, écoles militaires, cadres dirigeants) :</p> <p>→ DILCRAH, Min. des Solidarités et de la Santé</p>

2 Reconnaître et rendre accessibles les droits à la vie privée et familiale des personnes LGBT+

En mai 2013, le mariage et l'adoption ont été ouverts aux couples de personnes de même sexe. Conformément aux engagements du Président de la République, Emmanuel Macron, la Procréation médicalement assistée (PMA) sera ouverte à toutes les femmes dans le cadre de la loi relative à la bioéthique.

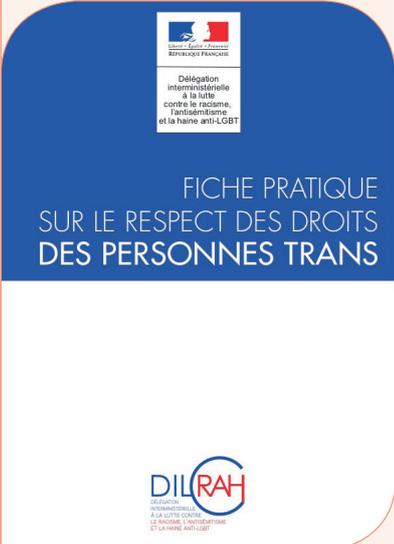
L'enjeu aujourd'hui est de mieux prendre en compte la diversité des familles dans la vie quotidienne afin d'assurer une égalité effective des droits entre toutes les familles.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>7. Garantir l'égalité des droits entre les familles</p>		<p>Ouvrir la Procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires, avec reconnaissance de la filiation, dans le cadre de la loi relative à la bioéthique :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p> <p>Faciliter la reconnaissance de la filiation pour la mère « sociale » pour les enfants nés avant l'adoption de la loi relative à la bioéthique :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>8. Prendre en compte la diversité des familles sur tout le territoire</p>	<p>Sensibiliser, <i>via</i> des outils de communication et des guides de bonnes pratiques, les professionnels de l'enfance (crèches, garderies, gardes d'enfants, travailleurs sociaux, etc.) à la prise en compte de toutes les familles :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>	<p>Moderniser le fonctionnement des conseils de famille et veiller à l'application de la charte déontologique des membres du conseil de famille des pupilles de l'État de juillet 2019 à la lumière des recommandations du rapport parlementaire Limon-Imbert sur l'adoption :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p> <p>Sensibiliser les services d'aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux qui délivrent les agréments d'adoption, et les Conseils de famille des pupilles de l'État, à la non-discrimination des couples de personnes de même sexe et/ou de personnes trans :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p> <p>Former les magistrats à la non-discrimination des familles homoparentales et transparentales :</p> <p>→ Min. de la Justice</p>

3 Permettre l'accès à la santé des personnes LGBT+, lutter contre les discriminations fondées sur l'état de santé et évaluer les conditions de don du sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes

Les préjugés et stéréotypes LGBTphobes et sérophobes nuisent encore trop souvent à la bonne prise en charge de la santé des personnes concernées. Une plus grande connaissance, à travers les études et les formations, permettra aux professionnels de santé de mieux prendre en compte les spécificités des publics LGBT+.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>9. Prendre en compte la spécificité et la diversité des personnes LGBT+ dans le domaine de la santé</p> 	<p>Inclure dans la formation des professionnels de santé un module permettant la bonne prise en charge des personnes LGBT+ :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Soutenir l'élaboration d'enquêtes, guides et brochures spécifiques sur la santé des lesbiennes :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Soutenir la recherche sur la santé des personnes trans et intersexes et faciliter l'accessibilité des données :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Inclure les personnes LGBT+ dans les campagnes nationales contre le suicide :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>	<p>Réaliser une enquête sur les conséquences des LGBTphobies sur la santé des personnes LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Permettre une prise en charge médicale, notamment gynécologique, adaptée et respectueuse des lesbiennes et des femmes bisexuelles :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Permettre une prise en charge médicale adaptée et respectueuse dans le cadre de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Engager une réflexion par la Haute autorité de la santé (HAS) sur une prise en charge respectueuse des droits des personnes trans dans leurs parcours de transition :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>10. Permettre la reconnaissance des droits des personnes intersexes</p>	<p>Favoriser les réflexions sur l'effectivité des droits des personnes intersexes et former les professions médicales à ces enjeux :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, DILCRAH</p>	<p>Mettre en œuvre les dispositions concernant les personnes intersexes de la future loi relative à la bioéthique et s'assurer de leur bonne application sur l'ensemble du territoire :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p>
<p>11. Combattre la sérophobie</p>	<p>Relancer des campagnes de lutte contre le VIH-sida et autres infections sexuellement transmissibles notamment à l'égard des HSH, des personnes trans, des jeunes et des seniors :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Dans le cadre de la feuille de route Stratégie nationale de santé sexuelle, déjà engagée pour les établissements de santé relevant de la fonction publique hospitalière situés sur l'ensemble du territoire de la France y compris outre-mer, sensibiliser les professions médicales à la non-discrimination des personnes vivant avec le VIH par les professionnels de santé :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Poursuivre le recensement des actes sérophobes (observatoire, lignes d'écoute, etc.) et mesurer l'ampleur des discriminations (notamment économiques) :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, DILCRAH</p>	<p>Sensibiliser toutes les professions médicales à la non-discrimination des personnes vivant avec le VIH par les professionnels de santé :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p> <p>Agir pour une meilleure prise en charge des demandes des personnes vivant avec le VIH par le secteur bancaire et les assurances :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance</p>
<p>12. Évaluer les conditions d'accès au don du sang des personnes HSH</p>	<p>Poursuivre la révision des critères de sélection des donneurs de sang concernant les HSH depuis la mise en place du nouveau critère en avril 2020 (délai d'abstinence de 4 mois) :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>	<p>Évaluer l'impact de ce nouveau critère avec l'appui des agences compétentes, organiser la concertation auprès des parties prenantes pour faire évoluer le délai d'abstinence de don du sang des HSH par voie réglementaire selon les recommandations des autorités de santé publique :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>

4 Lutter contre les crimes et les discours de haine

La connaissance des crimes et des discours de haine ainsi que la lutte contre la haine en ligne doivent être amplifiées.

La prise en charge des victimes de LGBTphobies est améliorée grâce à la formation et à la constitution de réseaux de référents spécialisés.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>13. Mieux connaître les actes anti-LGBT+ et leur traitement</p>	<p>Publier un bilan statistique annuel des actes visant les personnes LGBT+ par type d'actes et tenant compte des caractéristiques des victimes :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p> <p>Soutenir les enquêtes associatives spécialisées par public (lesbiennes, bi, trans, intersexes, etc.) :</p> <p>→ <i>DILCRAH</i></p>	<p>Diffuser une application mobile de témoignages et d'information des droits des victimes :</p> <p>→ <i>DILCRAH</i></p> <p>Publier un bilan annuel des suites pénales données aux actes anti-LGBT+ :</p> <p>→ <i>Min. de la Justice</i></p>

Victimes comme témoins,
signalez un acte LGBTphobe ou sérophobe via l'application FLAG!

L'application FLAG! est marrainée par le secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations



Téléchargez l'application FLAG!
flagasso.com/app



DISPONIBLE SUR Google Play



DISPONIBLE SUR App Store



ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>14. Mieux accueillir, informer et soutenir les victimes d'actes anti-LGBT+</p>	<p>Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation sur le traitement judiciaire des discours et actes de haine au sein des écoles de police et de gendarmerie et à l'ENM :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur, Min. de la Justice</p> <p>Soutenir les lignes d'écoute, d'urgence et de réorientation sur tout le territoire national :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur, DILCRAH, MOM</p> <p>Diffuser des documents spécifiques à l'accueil des personnes LGBT+, en particulier trans (accueil, traitement judiciaire, palpation et fouille, locaux de garde à vue ou de rétention), et au traitement des actes de haine anti-LGBT+ auprès des commissariats de police et des brigades de gendarmerie :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Développer la formation des agents d'accès au droit et des maisons de justice et du droit :</p> <p>→ Min. de la Justice</p>	<p>Développer un réseau de référents spécialisés ou de service d'accueil « police/gendarmerie » sur le modèle de ce qui est expérimenté à Paris, Marseille et Bordeaux :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Développer la formation continue des référents à la prise en compte des victimes d'actes anti-LGBT+ au sein des commissariats de police, brigades de gendarmerie et pôles anti-discriminations des parquets :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur, Min. de la Justice</p> <p>Étendre la plateforme Violences Sexistes et Sexuelles à la haine anti-LGBT+ :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Promouvoir l'implantation de nouveaux centres d'accès au droit dans les territoires ultramarins et s'assurer de la présence d'un référent LGBT+ dans chaque Maison France Service :</p> <p>→ MOM</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>15. Améliorer les procédures de signalement des contenus haineux sur Internet et les réseaux sociaux</p>	<p>Amplifier le nombre de signalements faits aux procureurs de la République, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Structurer le dialogue entre les pouvoirs publics, les plateformes et les associations de lutte contre la haine sur Internet :</p> <p>→ Sec. Numérique, DILCRAH</p> <p>Assurer une meilleure visibilité de la plateforme de signalement PHAROS :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Soutenir les contre-discours en ligne en faveur de l'égalité des droits et des personnes LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Mettre bien en évidence les motifs d'homophobie et de transphobie dans les critères de signalement des contenus illicites sur les réseaux sociaux et sur PHAROS :</p> <p>→ Min. de l'Intérieur</p> <p>Soutenir les opérations de testing sur les réseaux sociaux :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Intégrer les spécificités de la haine anti-LGBT+ dans les travaux du nouvel observatoire de la haine en ligne en y associant les associations LGBT+ :</p> <p>→ CSA, DILCRAH</p>
<p>16. Lutter contre les thérapies dites de « conversion »</p>		<p>Adopter des dispositions adaptées pour lutter contre les thérapies dites de « conversion » et les sanctionner :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé, Min. de la Justice</p>

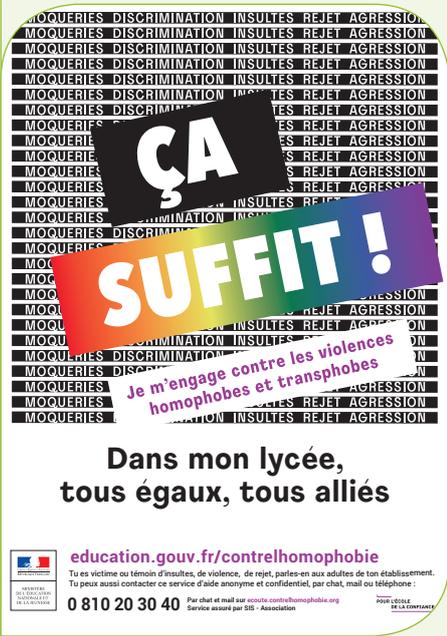
5 Promouvoir une éducation inclusive et faire reculer les préjugés

L'école doit être aujourd'hui le premier lieu de sensibilisation et de prévention des LGBTphobies. La lutte contre l'homophobie et la transphobie est inscrite dans les programmes scolaires.

L'objectif est de lutter contre les LGBTphobies, mais également de promouvoir une éducation inclusive, où les personnels et les élèves LGBT+ sont pleinement pris en compte.

Cette inclusion dans la société se réalise aussi par la visibilité donnée aux personnes LGBT+ à travers la recherche, les médias, la culture et les actions mémorielles.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>17. Former le personnel éducatif, en permettant une bonne connaissance du cadre de la lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'école et des ressources associées</p>	<p>Développer la formation initiale et continue des personnels d'enseignement, éducatifs (CPE et AED) et médico-sociaux (médecins scolaires, infirmiers et assistants sociaux) sur la prévention et la lutte contre les LGBTphobies et l'inclusion des élèves LGBT+ (INSPE, IH2EF, PAF, PNF) :</p> <p>→ MENJS, MESRI, MAA</p> <p>Former les bénévoles de l'éducation populaire à la prévention et à la lutte contre les discriminations :</p> <p>→ MENJS</p> <p>Poursuivre et renforcer la production de données sur les LGBTphobies en milieu scolaire (enquête de victimisation et de climat scolaire, enquête SIVIS) :</p> <p>→ DILCRAH, MENJS</p>	<p>Créer un site dédié « Éduquer contre les LGBTphobies », sur le modèle du site « Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme » :</p> <p>→ MENJS, DILCRAH</p> <p>Créer dans chaque académie un observatoire de la haine anti-LGBT+ impliquant les services du MENJS et les associations :</p> <p>→ MENJS</p> <p>Publier un guide actualisé de lutte contre les LGBTphobies à l'usage des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <p>→ MESRI</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>18. Sensibiliser les élèves</p>  <p>education.gouv.fr/controlhomophobie <small>Tu es victime ou témoin d'insultes, de violence, de rejet, parles-en avec adultes de ton établissement. Tu peux aussi contacter ce service d'aide anonyme et confidentiel, par chat, mail ou téléphone :</small></p> <p>0 810 20 30 40 Par chat et mail sur controle.homophobie.org <small>Service assuré par SIS - Association</small></p>	<p>Poursuivre la diffusion des campagnes (affiches, brochures, spots Internet, etc.) contre les violences et le harcèlement homophobes et transphobes et pour l'inclusion des élèves et des étudiants LGBT+ :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Soutenir les associations intervenant en milieu scolaire et universitaire (agrément, soutien financier, recrutement de services civiques), les services d'écoute à destination des jeunes et les fédérations d'éducation populaire :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p>	<p>Engager des actions avec le CNVL, les CAVL, les CVL et les CVC, en s'appuyant par exemple sur le livret « Pour l'égalité, la diversité, contre les discriminations et violences de genre, mon CVC s'engage » :</p> <p>→ MENJS</p> <p>Mener des actions spécifiques dans les établissements d'enseignement agricole en lien avec les élus du CNDEEAP et dans les établissements relevant du Min. des Armées :</p> <p>→ MAA, Min. des Armées</p>
<p>19. Intégrer les élèves LGBT+</p>	<p>Généraliser et s'assurer de l'adaptation des formulaires administratifs pour tenir compte de la diversité des familles :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Afin d'apporter des réponses claires et sécurisantes, bien prendre en compte la situation des élèves trans mineurs, et de leur famille et les possibilités de reconnaissance et d'adaptation en dehors de toute démarche de changement d'état civil :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Favoriser la reconnaissance du genre et du prénom d'usage des élèves et étudiants trans au cours de leur scolarité (cartes d'étudiant, cartes de bibliothèque, listes d'émargement, relevés de notes, adresses de messagerie, etc.) :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Favoriser l'acquisition par les documentalistes de livres jeunesse incluant et rendant visible la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre et des familles :</p> <p>→ MENJS</p>	<p>Sensibiliser le personnel éducatif des écoles et des établissements scolaires à l'accueil des élèves LGBT+ et élèves et parents de familles homoparentales :</p> <p>→ MENJS</p> <p>Élaborer un guide sur l'accueil des élèves et étudiants trans à destination de l'ensemble du personnel, notamment sur l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Travailler en lien avec les fédérations de parents d'élèves à la lutte contre les LGBTphobies et à l'inclusion des personnes LGBT+ et des familles homoparentales :</p> <p>→ MENJS, DILCRAH</p> <p>Sensibiliser les éditeurs de manuels scolaires afin d'inclure et de rendre visible la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre et des familles :</p> <p>→ MENJS, DILCRAH</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>20. Lutter contre les LGBTphobies chez les jeunes</p>	<p>Soutenir les initiatives collégiennes et lycéennes (« Alliances », etc.) notamment à travers l'accompagnement des élèves élus dans les CVC/ CVL (ressources, reconnaissance, valorisation, etc.) ainsi que les associations étudiantes :</p> <p>→ MENJS, MESRI</p> <p>Élaborer, diffuser et appliquer des chartes d'engagement éthique dans les écoles publiques et privées dans le domaine culturel (100 écoles de l'enseignement supérieur Culture, écoles du jeu vidéo et de la création numérique, écoles de journalisme) :</p> <p>→ MC</p>	<p>Lancer une campagne de sensibilisation rassemblant tous les ministères ayant sous leur tutelle des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur afin de porter un message fort et unique en direction de tous les jeunes :</p> <p>→ MENJS, MESRI, MC, MAA, MTFP, Min. des Armées</p> <p>Réaliser et diffuser des campagnes de sensibilisation contre le suicide des jeunes LGBT+ et promouvoir des messages valorisant l'inclusion, la diversité, la visibilité, la solidarité et la mise en valeur des alliés :</p> <p>→ MENJS, MESRI, MC, MAA, MTFP, Min. des Armées</p> <p>Sensibiliser les acteurs de soutien à la parentalité à la lutte contre les LGBTphobies et à la diversité des familles :</p> <p>→ Min. des solidarités et de la santé, CNAF</p> <p>Sensibiliser les jeunes participant au service national universel (SNU) à la lutte contre les LGBTphobies et à la bonne inclusion des jeunes LGBT+ :</p> <p>→ MENJS</p> <p>Soutenir l'organisation d'une conférence internationale de la jeunesse en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ :</p> <p>→ MENJS, MEAE, DILCRAH</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>21. Promouvoir les thématiques LGBT+ dans la recherche</p>	<p>Maintenir le financement de la DILCRAH à des projets de thèses (contrats doctoraux de trois ans) contribuant à une meilleure connaissance des LGBTphobies :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Soutenir des projets de recherche spécialisés (trans, intersexes, santé, etc.) :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Créer une chaire universitaire sur la lutte contre la haine anti-LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Promouvoir et sensibiliser le public ultramarin sur les cultures ultramarines favorisant l'inclusion des personnes LGBT+, notamment au sein de la chaire outre-mer de Sciences Po :</p> <p>→ MOM</p>
<p>22. Promouvoir la visibilité LGBT+</p>	<p>Encourager les actions autour du 17 mai, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie :</p> <p>→ Tous les ministères</p>	<p>Soutenir les Marches des Fiertés reportées en 2020 et les événements liés (par exemple, la quinzaine des fiertés) :</p> <p>→ MC, DILCRAH</p>
<p>23. Promouvoir la visibilité LGBT+ dans les actions mémorielles</p>	<p>Soutenir les associations mémorielles LGBT+ (commémorations, colloques, expositions, ouvrages historiques, etc.) :</p> <p>→ Min. des Armées, MC, DILCRAH</p> <p>Soutenir l'édification d'un monument en hommage aux déportés pour motif d'homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale et aux victimes de LGBTphobies :</p> <p>→ Min. des Armées, MC</p> <p>Soutenir les initiatives permettant de sauvegarder et mettre en valeur les archives LGBT+ :</p> <p>→ MC, DILCRAH</p>	

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>24. Promouvoir la visibilité LGBT+ dans la culture au sein de chaque territoire</p> 	<p>Soutenir les festivals de culture LGBT+ (cinéma, théâtre, photographie, etc.) :</p> <p>→ MC, DILCRAH</p> <p>Intégrer les questions de diversité des orientations sexuelles et identités de genre au sein de la programmation des institutions et industries culturelles :</p> <p>→ MC</p> <p>Soutenir l'organisation d'un bal des fiertés LGBT+ :</p> <p>→ MC, DILCRAH, MENJS</p>	<p>Faciliter le soutien du Centre national du cinéma (CNC) aux festivals de cinéma LGBT+ :</p> <p>→ MC</p> <p>Sensibiliser aux LGBTphobies les établissements d'enseignement relevant du champ culturel (conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, écoles d'art, d'architecture, Fémis, etc.) :</p> <p>→ MC</p> 
<p>25. Promouvoir la visibilité LGBT+ dans les médias</p>	<p>Former les étudiants en école de journalisme au traitement non-discriminant des questions LGBT+ :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Accentuer les signalements au CSA des paroles et des actes de haine anti-LGBT+ dans l'audiovisuel :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Réaliser une étude sur la représentation des personnes LGBT+ dans les médias :</p> <p>→ DILCRAH, CSA</p>

6 Pratiquer le sport de manière inclusive et respectueuse

Le sport est un puissant vecteur d'égalité et de diversité.

Sensibiliser, former et, quand cela est nécessaire, sanctionner, sont les trois actions qui peuvent permettre de lutter contre les LGBTphobies dans le sport et de favoriser une pratique sportive inclusive.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>26. Mieux connaître, recenser et sanctionner les actes anti-LGBT+ dans le sport</p>	<p>Poursuivre l'accompagnement des enquêtes et des études sur les LGBTphobies dans le sport :</p> <p>→ Min. des Sports, DILCRAH</p> <p>Prolonger les principes de la charte contre l'homophobie dans le sport de 2010 à travers des engagements renforcés pris par les fédérations sportives dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère des sports :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Réaliser des supports permettant de mieux identifier les conséquences juridiques et les postures attendues de chaque acteur du sport (supporters, joueurs, entraîneurs, parents, dirigeants, arbitres, fédérations, ligues et clubs) vis-à-vis des comportements de haine et de discriminations anti-LGBT+ :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Renforcer l'implication des acteurs concernés en vue d'une application systématique de sanctions en cas de comportements de haine et de discriminations anti-LGBT+ :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Organiser un colloque sur les injures sexistes et homophobes dans le sport et les enceintes sportives :</p> <p>→ Min. de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, DILCRAH, Min. des Sports</p>	<p>Définir des indicateurs en matière de lutte contre les LGBTphobies devant figurer dans la stratégie nationale dont chaque fédération sportive délégataire devra se doter dans le cadre de la préservation des valeurs de la République :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Renforcer l'accompagnement des victimes de haine anti-LGBT+ grâce à une meilleure connaissance par l'ensemble des acteurs du sport des dispositifs et organismes reconnus :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Diffuser des outils pratiques aux parquets afin de garantir une meilleure application des articles L332-6, L332-11 et L332-16 du Code du sport aux comportements de haine anti-LGBT+ dans les enceintes sportives :</p> <p>→ Min. de la Justice</p> <p>Soutenir la création de labels concernant la lutte contre les LGBTphobies, notamment le label FIER Sport initié par la Fondation FIER :</p> <p>→ Min. des Sports, DILCRAH</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>27. Former et sensibiliser les acteurs du milieu sportif</p>	<p>Diffuser des campagnes de prévention des LGBTphobies, de promotion et de respect de la diversité (affiches, spots Internet, vidéos, etc.) en y associant l'ensemble des acteurs clés de la prévention contre les LGBTphobies :</p> <p>→ <i>Min. des Sports</i></p> <p>Sensibiliser et former des acteurs du milieu sportif (éducateurs sportifs, dirigeants de clubs, fédérations, ligues professionnelles, centres de formation, pôles espoirs, supporters, sport scolaire, salles de sport) à la lutte contre les LGBTphobies et à l'inclusion des personnes LGBT+ (par exemple : prévention du risque de « décrochage sportif », en sensibilisant aux conséquences d'un traitement discriminatoire, d'une injonction à discriminer ou encore d'un harcèlement discriminatoire d'ambiance) :</p> <p>→ <i>Min. des Sports</i></p> <p>Élaborer un module de formation « violences et discriminations » dédié à la prévention afin de permettre aux acteurs du sport et aux agents du ministère de mieux appréhender la haine et les discriminations anti-LGBT+ :</p> <p>→ <i>Min. des Sports</i></p>	<p>Mettre en place une formation initiale et continue des personnels du Ministère des Sports, dont les établissements et écoles (application d'un plan d'action autour de la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle) :</p> <p>→ <i>Min. des Sports</i></p> <p>Mobiliser le réseau des nouveaux « référents éthique et intégrité » qui ont vocation à être le point de contact pour toutes les politiques de prévention contre les violences et les discriminations et le point de contact pour les clubs affiliés pouvant les solliciter en cas de difficulté :</p> <p>→ <i>Min. des Sports</i></p> <p>Intégrer les sujets prévention et traitement de la haine et des discriminations anti-LGBT+ dans les chartes Éthique des fédérations sportives et solliciter un rapport d'activité annuel du comité d'éthique et de déontologie sur les faits anti-LGBT+ constatés et les suites données :</p> <p>→ <i>Min. des Sports, CNOSE, CPSF</i></p>



ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>28. Inclure les personnes LGBT+ dans le sport</p> 	<p>Soutenir les associations sportives LGBT+, les événements sportifs inclusifs, ainsi que les partenariats avec les fédérations et ligues professionnelles :</p> <p>→ Min. des Sports, DILCRAH</p> <p>Diffuser sur le site internet du ministère et auprès des fédérations sportives et ligues sportives professionnelles la charte « sport et trans » élaborée par les associations FSGL, Acceptess-T et Outrans de 2016 sur l'inclusion des personnes trans dans le sport :</p> <p>→ Min. des Sports</p> <p>Organiser des formations spécialisées sur l'accueil en milieu sportif des LGBT+ surexposés aux actes anti-LGBT+ (personnes trans, seniors LGBT+, personnes vivant avec le VIH, etc.) :</p> <p>→ Min. des Sports, DILCRAH</p>	<p>Renforcer l'intégration des personnes LGBT+ à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (création d'une « Maison des Fiertés LGBT+ », nomination d'un référent « lutte contre la haine anti-LGBT+ » au sein du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), rédaction d'une charte anti-discriminations à faire signer par chaque spectateur et fournisseur, formation des bénévoles et salariés du COJOP, aide à la visibilité des sportifs LGBT+ et à la diversité des couples dans les campagnes de communication autour des jeux dès maintenant, communication internationale sur l'accueil du public LGBT+) :</p> <p>→ Min. des Sports, Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024</p> <p>Permettre l'inclusion dans les enceintes sportives et modifier les règlements intérieurs des clubs sportifs dans le respect de l'identité de genre :</p> <p>→ Min. des Sports</p>

7 Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations au travail

Le secteur du travail n'est pas épargné par les LGBTphobies. Les personnes LGBT+ peuvent être victimes de haine et de discriminations qui nuisent à leur accès à l'emploi, à leur carrière et à leur bien-être.

Sensibiliser les employeurs pour mieux inclure les travailleurs LGBT+, c'est promouvoir une inclusion du quotidien.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>29. Sensibiliser aux LGBTphobies dans le monde du travail</p>	<p>Concevoir une formation des inspecteurs du travail via un module spécifique sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p> <p>Amplifier les actions de sensibilisation à destination des managers et des responsables des ressources humaines (brochures, guides, outils en ligne, ateliers, etc.) :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p> <p>Inciter les entreprises à signer et mettre en œuvre la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p>	<p>Sensibiliser les syndicats de salariés et patronaux :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Prendre en compte la problématique LGBT+ dans les actions de Pôle Emploi :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p> <p>Sensibiliser les différents acteurs des Centres de formation d'apprentis (CFA) :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, MENJS</p>

Charte d'Engagement LGBT+* de autre cercle

diversité et inclusion

Préambule :

Seuls des changements concrets des cultures, des organisations et des pratiques peuvent faire progresser les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans un contexte professionnel.

Forte de ce constat et afin d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBT+), L'AUTRE CERCLE, association ayant pour objet de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, a créé en 2012, à l'initiative d'Accenture et avec la participation d'entreprises, dont Alcatel Lucent, Orange, Randstad, Sodexo, Veolia Eau, la Charte de l'Engagement LGBT+ qui lie les employeurs publics et privés à leurs employé(e)s LGBT+ et non LGBT+.

Par cette Charte, les entreprises, organisations ou établissements publics signataires s'engagent à :

1. Créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et les collaborateurs LGBT+

- Prendre les mesures propres à cultiver un climat d'entente exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexation et de toute forme de conduite discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Les instances dirigeantes donneront l'exemple par leur comportement exemplaire.
- Mentionner explicitement la thématique LGBT+ dans les communications internes sur leur engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, voire, si l'organisation le souhaite, identifier un.e référent.e sponsor sur ce sujet.
- Sensibiliser, former et accompagner leurs dirigeant.e.s, collaboratrices et collaborateurs impliqué.e.s dans le recrutement, la formation, les évaluations personnelles et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination envers les populations LGBT+.
- Soutenir les initiatives des collaboratrices et collaborateurs ayant pour objectif de lutter contre la discrimination à l'encontre des populations LGBT+ (par exemple : réseaux internes, participation à des manifestations).

- Créer les conditions permettant de garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

3. Soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires

- Assurer un engagement visible des instances dirigeantes contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre de la population LGBT+.
- Agir de manière concertée avec les Instances Représentatives du Personnel
- Intégrer explicitement le critère LGBT+ dans les structures d'écoute et d'alerte anti-discriminations, et promouvoir ces structures en interne.
- Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire.

4. Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général

- Créer et promouvoir des outils de mesure des actions.
- Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.
- Communiquer à l'extérieur de l'entreprise, de l'organisation ou de l'établissement public sur les bonnes pratiques et les engagements LGBT+ pris (par exemple : signature de la Charte de l'Engagement LGBT+, prise de parole lors de colloques RH).
- Intégrer les avancées dans les reporting tels que les bilans de la politique diversité (rapports annuels Développement durable, Diversité, RH, audit de certification du Label Diversité, ...).

2. Veiller à une égalité de droit et de traitement entre toutes les collaboratrices et collaborateurs quelles que soient leur orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- S'assurer que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Garantir l'accès à toutes aux droits et avantages existants accordés par l'entreprise, l'organisation ou les établissements publics dans le cadre de la conjugalité et de la parentalité (mutuelle, prévoyance, congés familiaux...); communiquer régulièrement et faciliter l'accès à toutes à ces éléments d'information.

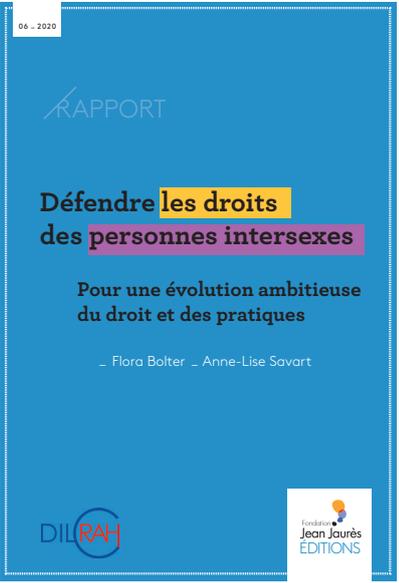
* Lancée le 7 janvier 2013, en présence de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, Michel Sapin, Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et Dominique Baudis, Défenseur des Droits.

En signant cette Charte d'Engagement LGBT+ de L'AUTRE CERCLE, les signataires acceptent de s'en prévaloir et permettent à l'association de communiquer.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>30. Inclure les salariés LGBT+ dans l'entreprise</p>	<p>Soutenir les associations de salariés LGBT+ des entreprises :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, DILCRAH</p> <p>Diffuser des brochures sur les bonnes pratiques à adopter par les managers et responsables des ressources humaines et RSE en matière d'inclusion des personnes trans en entreprise :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p> <p>Valoriser les rôles modèles LGBT+ et alliés en entreprise :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Favoriser les études et enquêtes sur l'inclusion des salariés LGBT+ en entreprise :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p> <p>Sensibiliser les éditeurs d'outils de gestion des ressources humaines à la bonne prise en compte de la civilité et du prénom d'usage des personnes trans et à la lutte contre la transphobie :</p> <p>→ Min. du Travail, de l'Emploi et de l'insertion</p>
<p>31. Mieux accueillir les personnes LGBT+</p>	<p>Adapter les formulaires administratifs (cartes de fidélité, comptes en banque, assurances, mutuelles, etc.) pour inclure les familles homoparentales et les personnes trans :</p> <p>→ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance</p>	<p>Réaliser un testing des agences immobilières et des propriétaires de logements :</p> <p>→ Min. du Logement</p> <p>Organiser des rencontres avec les acteurs de secteurs particulièrement touchés par les LGBTphobies (compagnies de taxis et de VTC, sites de rencontre, tourisme, hôtellerie, etc.) :</p> <p>→ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance</p>

8 Soutenir les publics spécifiques

Parmi les personnes LGBT+, certains publics ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être intégrés aux politiques publiques.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>32. Lutter contre la haine et les discriminations envers les personnes trans et intersexes</p> 	<p>Diffuser des guides et brochures sur les démarches administratives à effectuer par les personnes trans suite à l'obtention de leur changement d'état civil :</p> <p>→ Tous les ministères</p> <p>Soutenir des événements associatifs sur les questions trans et intersexes (marches, colloques, etc.) :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Évaluer l'application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle sur la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil. Engager une étude comparée avec les autres pays de l'UE, notamment ceux où la procédure a été déjudiciarisée :</p> <p>→ Min. de la Justice</p> <p>Prévoir des enquêtes de victimisation spécifiques auprès des personnes trans et intersexes :</p> <p>→ DILCRAH</p> <p>Diffuser un guide de bonnes pratiques sur les personnes intersexes à destination des associations, fédérations sportives, centres hospitaliers universitaires, maternités, mairies, rectorats, etc. :</p> <p>→ Tous les ministères</p> <p>Soutenir le Réseau francophone de recherche sur l'intersexuation, qui agit dans diverses disciplines (sciences sociales, droit, médecine) :</p> <p>→ DILCRAH</p>
<p>33. Lutter contre la lesbophobie et la biphobie</p>	<p>Soutenir des enquêtes spécifiques sur la lesbophobie et la biphobie :</p> <p>→ DILCRAH</p>	<p>Prendre en compte explicitement la lesbophobie et la biphobie dans les futures campagnes de communication :</p> <p>→ Tous les ministères</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>34. Lutter contre les LGBTphobies dans les quartiers de politique de la ville et en milieu rural</p>	<p>Aider au développement d'associations et de lieux LGBT+ dans les quartiers de politique de la ville :</p> <p>→ Min. de la Cohésion des Territoires</p> <p>Soutenir des événements LGBT+ organisés en milieu rural (ciné-débats, journées d'échanges, ateliers, etc.) :</p> <p>→ Min. de la Cohésion des Territoires, DILCRAH</p>	<p>Inclure dans les contrats de ville des actions d'information, de prévention et de sensibilisation à la haine et aux discriminations anti-LGBT+ :</p> <p>→ Min. de la Cohésion des Territoires</p> <p>Favoriser les études sur la vie des personnes LGBT+ en milieu rural :</p> <p>→ Min. de la Cohésion des Territoires, MAA</p>
<p>35. Permettre une meilleure prise en charge des enfants et des adolescents dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse</p>		<p>Former les personnels de l'aide sociale à l'enfance à la bonne inclusion des personnes LGBT+ et à la lutte contre les LGBTphobies. :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>
<p>36. Bien vieillir LGBT+</p> 	<p>Former les professionnels de la prise en charge des personnes âgées à la bonne prise en charge et l'inclusion des personnes LGBT+, à la lutte contre les LGBTphobies et la sérophobie :</p> <p>→ Min. des Solidarités et de la Santé</p>	

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>37. Faire face aux situations d'urgence pour les personnes LGBT+</p>		<p>Proposer des places d'hébergement d'urgence pour les jeunes victimes de LGBTphobies et les victimes de violences conjugales au sein des couples LGBT+, en s'assurant d'un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins locaux :</p> <p>→ Min. du Logement</p> <p>Sensibiliser les professionnels de l'hébergement à l'accueil et à l'accompagnement des personnes LGBT+ :</p> <p>→ Min. du Logement</p> <p>Sensibiliser les numéros d'aide et de soutien d'urgence aux victimes à la situation des personnes LGBT+ (119 pour l'enfance en danger, 3919 pour les femmes victimes de violence, etc.) :</p> <p>→ Ministères concernés, DILCRAH</p>
<p>38. Mieux protéger les personnes LGBT+ incarcérées</p>	<p>Soutenir les associations intervenant en prison auprès des surveillants pénitentiaires et des détenus :</p> <p>→ Min. de la Justice</p>	<p>Former les agents de l'administration pénitentiaire, les élèves de l'ENAP et les agents de la protection judiciaire de la jeunesse :</p> <p>→ Min. de la Justice</p> <p>Renforcer la prévention des actes anti-LGBT+ en détention et améliorer le recueil de la parole et la prise en charge des personnes vulnérables en raison de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle, notamment par le biais d'une ligne d'écoute :</p> <p>→ Min. de la Justice</p> <p>Garantir l'accès à un parcours médical (notamment traitement d'hormonothérapie) pour les personnes trans :</p> <p>→ Min. de la Justice, Min. des Solidarités et de la Santé</p>

9 Défendre les droits LGBT+ dans les relations internationales

La France se doit d'être un relais des droits LGBT+ à l'international et d'apporter son soutien aux personnes victimes de LGBTphobies à l'étranger. La France concourra à la future stratégie LGBT+ de l'Union européenne

Ce soutien se traduit également par un meilleur accueil des demandeurs d'asile et réfugiés LGBT+ sur notre territoire.

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>39. Porter les droits des personnes LGBT+ dans les instances internationales</p>	<p>Amplifier l'engagement de la France en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité et défendre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales des personnes LGBT+ :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Soutenir le développement de la Coalition pour l'égalité des droits en faveur de la protection des droits des personnes LGBT+ :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Continuer à soutenir le mandat d'Expert indépendant du Conseil des droits de l'Homme sur la lutte contre les violences et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Participer à un groupe de travail européen (« MOC », méthode ouverte de coordination) sur l'égalité de genre au sein des industries culturelles et créatives :</p> <p>→ MC</p>	<p>Organiser des démarches collectives au niveau européen ou avec les partenaires affinitaires de la France sur ces questions afin de lutter contre le développement de nouvelles législations LGBTphobes, y compris au sein de l'Union européenne :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Soutenir les initiatives en faveur des droits des personnes LGBT+ portées par l'OIF et les acteurs de la Francophonie. Appuyer politiquement, en lien avec nos affinitaires, l'introduction des questions relatives aux droits des personnes LGBT+ au sein de la Francophonie :</p> <p>→ MEAE</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>40. Apporter le soutien de la France aux personnes LGBT+ à l'étranger</p>	<p>Renforcer les actions de sensibilisation et de visibilité des postes diplomatiques à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des Marches des fiertés, soutien aux ONG locales et aux militants et défenseurs des droits LGBT+ :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Poursuivre les invitations de personnalités défendant les droits LGBT+ dans le cadre du programme des personnalités d'avenir :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Poursuivre le soutien aux défenseurs des droits des personnes LGBT+, aux ONG locales et aux militants, y compris en finançant les projets qu'ils mènent au bénéfice des personnes LGBT+ et y compris à travers le Prix franco-allemand des droits de l'Homme et de l'État de droit :</p> <p>→ MEAE</p> <p>Poursuivre les entretiens réguliers avec des défenseurs des droits LGBT+ et les organisations de la société civile mobilisées sur ces questions :</p> <p>→ MEAE</p>	<p>Renforcer les partenariats de l'OFPRA et la CNDA, à travers un travail de coordination du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU, avec des pays souhaitant bénéficier d'actions de formation, notamment dans le domaine de la prise en compte des vulnérabilités liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le processus de demande d'asile :</p> <p>→ MEAE et Min. de l'Intérieur</p>

ACTIONS	MESURES À POURSUIVRE	MESURES À ENGAGER
<p>41. Mieux repérer et orienter les demandeurs d'asile LGBT+ en danger dans leur pays et en situation de vulnérabilité sur le territoire national</p>	<p>Renforcer la formation de l'ensemble des professionnels de l'asile au repérage précoce des vulnérabilités et notamment celles liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p>	<p>Expérimenter dès 2020 un dispositif d'hébergement et d'accompagnement renforcé (santé, formation, emploi, etc.) de 30 places en région dédié aux jeunes réfugiés de moins de 30 ans en situation de vulnérabilité en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p> <p>Engager des partages d'expériences agents OFPRA / OFII et SPADA sur le repérage précoce des vulnérabilités et notamment celles liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ainsi que la mise en place de modules de formation communs OFPRA / OFII en direction des travailleurs sociaux de l'hébergement sur cette thématique :</p> <p>→ <i>OFPRA, OFII</i></p>
<p>42. Favoriser la mise à l'abri des demandeurs d'asile et des réfugiés issus de la communauté LGBT+ les plus vulnérables</p> 	<p>Assurer le bon fonctionnement et évaluer le dispositif <i>ad hoc</i> d'hébergement et d'accompagnement pour les réfugiés victimes de violences homophobes et transphobes créé à titre expérimental en 2019 :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p> <p>Formaliser et faciliter les procédures de transferts en cas de discriminations anti-LGBT+ d'un centre d'hébergement pour les demandeurs d'asile ou réfugiés vers un autre centre :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p>	<p>D'ici 2022, créer de nouvelles places dédiées aux demandeurs d'asile et réfugiés LGBT+ au sein du dispositif national d'accueil portant le total à 200 :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p> <p>Expérimenter sur plusieurs régions des formations-actions de l'ensemble des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés portant notamment sur la prise en charge de publics vulnérables avec un focus sur les publics susceptibles d'être victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre :</p> <p>→ <i>Min. de l'Intérieur</i></p>



Suivi du plan d'actions et indicateurs

Le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 fera l'objet d'un comité de suivi associant étroitement ministères, collectivités locales et associations. Il sera évalué à son terme par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), rapporteur indépendant.

L'évaluation du plan pourra notamment s'appuyer sur les indicateurs suivants :

- Nombre de départements où des actions sont financées dans le cadre de l'appel à projets locaux de la DILCRAH (**DILCRAH**)
- Nombre de sessions de formation initiale des policiers et gendarmes (**Min. de l'Intérieur – DILCRAH**)
- Nombre d'observatoires LGBT+ au sein des rectorats (**MENJS**)
- Nombre d'académies ayant inclus la lutte contre les LGBTphobies dans leur plan académique de formation (**MENJS**)
- Nombre de départements offrant des places d'hébergement pour les jeunes LGBT+ ou les personnes victimes de violences conjugales au sein d'un couple LGBT+ (**Min. du logement**)
- Nombre de signataires de la charte d'engagement LGBT+ de L'autre cercle (**DILCRAH**)
- Nombre de places dédiées aux demandeurs d'asile et réfugiés LGBT+ (**Min. de l'Intérieur**)

Traduisant l'ambition de ce plan national en termes d'indicateurs de suivi, la France entend améliorer les résultats obtenus dans les classements suivants :

INDICATEURS	SOURCES	CHIFFRES ACTUELS
Le score de la France au classement de l'ILGA-Europe	Indicateur annuel, étude de l'ILGA-Europe	56 % (2020)
Intégration juridique des personnes LGBT+	OCDE	74 % (2019)





Liste des abréviations

AED : Assistant d'éducation	ILGA : Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et intersexes
AFNOR : Association française de normalisation	INET : Institut national d'études territoriales
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires	INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
CAF : Caisse d'allocations familiales	INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
CAVL : Conseil académique de la vie lycéenne	IRA : Institut régional d'administration
CFA : Centre de formation d'apprentis	LGBT+ : Lesbiennes, gays, bi et trans. « + » fait en particulier référence aux personnes intersexes
CNC : Centre national du cinéma	MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
CNCDH : Commission nationale consultative des droits de l'Homme	MC : Ministère de la culture
CNDEEAP : Conseil national des délégués élèves et étudiants de l'enseignement agricole public	MEAE : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale	MENJS : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
CNOSF : Comité national olympique et sportif français	MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
CNVL : Conseil national de la vie lycéenne	MOM : Ministère des Outre-mer
COJOP : Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques	OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
CORAH : Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT	OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie	OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
CPE : Conseiller principal d'éducation	OIF : Organisation internationale de la francophonie
CPSF : Comité paralympique et sportif français	ONG : Organisation non-gouvernementale
CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel	ONU : Organisation des nations unies
CVC : Conseil de vie collégienne	PAF : Plan académique de formations
CVL : Conseil de la Vie Lycéenne	PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements
DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique	PMA : Procréation médicalement assistée
DILCRAH : Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT	PNF : Plan national de formations
EHESP : École des hautes études en santé publique	RESP : Réseau des écoles de service public
ENA : École nationale d'administration	RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
ENAP : École nationale d'administration pénitentiaire	SIG : Service d'information du gouvernement
ENM : École nationale de la magistrature	SPADA : Structure du premier accueil des demandeurs d'asile
FRA : Agence européenne des droits fondamentaux	UE : Union européenne
FSGL : Fédération sportive gaie et lesbienne	VIH : Virus de l'immunodéficience humaine
HAS : Haute autorité de la santé	VTC : Voiture de transport avec chauffeur
HSH : Hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes	
IFOP : Institut français d'opinion publique	
IH2EF : Institut des hautes études de l'éducation et de la formation	

© Alexandra Lebon - Matignon : page 5

© DILCRAH : pages 7, 9, 10, 11, 13, 15, 23, 26, 28, 31, 33, 35, 38, 40, 41, 45, 46, 47

© PIXABAY : 1° de couverture et pages 2, 18, 49

© Bruno Vrignaud Photographe : page 8

**Ministère
chargé de l'Égalité entre les femmes
et les hommes, de la Diversité et de
l'Égalité des chances**

Standard : 01 42 75 62 78

**Délégation interministérielle
à la lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**

*55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
dilcrah@pm.gouv.fr*